

# LES RESSOURCES HUMAINES

« LA GESTION DES DÉCHETS : DES EMPLOIS NON DÉLOCALISABLES »

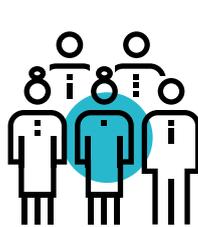
## DES EMPLOIS DIRECTS POUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les équipes mobilisées sont réparties  
suivant les besoins, sous la forme d'un  
contrat d'emploi à temps plein (ETP).



**2 PERSONNES**

Salariés au siège  
du SITTOM-MI



EQUIVALENT À

**5 PERSONNES**

chez nos prestataires, pour le tri et la  
valorisation des collectes sélectives

**26<sup>7</sup>**

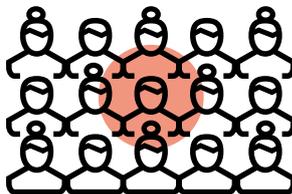
ETP EMPLOYÉS



EQUIVALENT À

**4 PERSONNES**

chez nos prestataires, pour le  
transfert et le transport des  
déchets ménagers (ordures  
ménagères et collecte sélective)



EQUIVALENT À

**15 PERSONNES**

chez nos prestataires,  
pour le traitement et la  
valorisation des ordures  
ménagères résiduelles

## LES EMPLOIS INDIRECTS

Les emplois indirects représentent  
ceux qui travaillent dans les secteurs  
fournissant des intermédiaires : sous-  
traitants, salariés des industries, clients  
du réseau de chaleur...



**50**

ETP, SOIT 2 FOIS  
PLUS QUE LES  
EMPLOIS DIRECTS